



## RÉPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE  
- 95130 -**  
-----

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 26 AVRIL 2011**

\*\*\*\*\*

### COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,  
L'an deux mil onze, le vingt-six du mois d'avril, à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Parlementaire Honoraire.

#### PRÉSENTS :

##### Union Franconville Avenir :

**M. DELATTRE**, M. SALLOT, M. CHANUDET, Mme BETIS, M. SOUIED,  
Mme HINAUX-PAUTARD, M. BENLARBI, Mme DODIN, M. VERBRUGGHE,  
M. MELKI, Mme CATUSSE, M. MONTOUT, Mme BAUGÉ, M. FINCK, M. LANDRY,  
Mme WOZNIK, M. FERNANDEZ, Mme MOSER, M. YVARS, Mme MERCHIE,  
M. SANZ, Mme VIEILLARD-BRUMENT, M. DONOT, Mme LEFÈVRE, M. DE CARLI.

##### Groupe Franconville Citoyenne :

M. SÉBAOUN, M. LANDRIOT, M. RAISSÉGUIER, Mme CHARRIÈRES, Mme AUBOIN,  
Mme BARRIET.

##### Groupe Agir Pour Franconville :

M. BOURNONVILLE

#### ABSENTS :

##### Union Franconville Avenir :

Mme CAVECCHI	(Pouvoir à M. DELATTRE)
Mme LASCOT	(Pouvoir à M. MONTOUT)
M. HINDRÉ	(Pouvoir à M.SALLOT)
Mme MICHAUT-NICOLAE	(Pouvoir à M. MELKI)
Mme GONZALEZ	Absente
M. JABR	Absent.

##### Groupe Franconville Citoyenne :

M. BEN HABIB	(Pouvoir à M. Raisséguier)
--------------	----------------------------

#### SECRÉTAIRE : M. MELKI

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal convoqué le 20 avril 2011 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Xavier MELKI** a reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les a acceptées.

\*\*\*\*\*

## **QUESTION N° 1**

### **OBJET : ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2011.**

Le compte rendu du 15 mars 2011 ne donne lieu à aucune remarque, il est donc adopté à l'unanimité.

## **QUESTION N° 2**

### **OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX – EXERCICE 2011 (C. SOUIED)**

#### **M. LE MAIRE**

Il s'agit de la délibération, principalement à l'origine de la séance de ce soir, que nous devons de nouveau adopter pour une question administrative. M. Souied va nous exposer ce dont il est question.

#### **M. SOUIED**

Cette délibération annule et remplace celle prise le 15 mars dernier concernant le vote des taux des taxes directes locales au titre de l'année 2011.

En effet, à compter de cette année, il nous faut appliquer la nouvelle répartition des ressources fiscales entre les différents types de collectivités territoriales prévue dans la loi de finances 2010 et reprise dans l'article 1640 B et C du Code Général des Impôts.

Les communes perçoivent donc dès 2011, en plus de leurs ressources actuelles :

- La part départementale de la taxe d'habitation,
- Une partie des frais de gestion de la taxe sur le foncier non bâti,
- Une partie des parts régionale, départementale et des frais de gestion de la contribution économique territoriale.

En résumé, pour l'exercice 2011, les taux communaux votés doivent être majorés des taux départementaux et régionaux afin de générer les mêmes recettes pour le budget de la ville.

De la sorte, le taux des différentes taxes est voté comme suit :

- Taxe d'habitation : 22.57 %, dont 15.95 % pour la commune, 5.88 % pour le Département et 0.74 % de frais de gestion ;
- Taxe sur le foncier bâti : 16.74 % ;
- Taxe sur le foncier non bâti : 125.43 % dont 119.63 % pour la commune et 5.80 % de frais de gestion ;
- Contribution foncière des entreprises (ancienne taxe professionnelle) : 23.06 % dont 16.41% pour la commune, 6.45 % pour le Département et 0.20 % pour la Région.

#### **Pour le contribuable franconvillois, il s'agit donc bien d'une opération complètement neutre et la pression fiscale n'est ainsi pas aggravée.**

Le surplus de cette recette fiscale pour la ville, d'un montant de 3 362 976 € va directement alimenter au niveau national le fonds de garantie de ressources qui permet de garantir à chaque collectivité pour 2011 le montant des recettes fiscales 2010, malgré la suppression de la taxe professionnelle.

#### **M. SÉBAOUN (Groupe Franconville Citoyenne)**

Juste deux questions :

- Combien a rapporté la taxe professionnelle l'an passé ?
- Aviez-vous prévu ces taux dans les sommes prévues au Budget Primitif voté en mars ?

#### **M. SOUIED**

En 2010, la Taxe Professionnelle avait été votée au taux de 16.41 % ; en mars 2011, nous avons voté pour le Budget Primitif (BP) à un taux identique ; or, comme je viens de vous l'expliquer, nous devons voter des taux comprenant les parts départementale et régionale ainsi que des frais de gestion, ce qui génère une somme de 3 362 976 €. Cette somme sera reversée aux collectivités territoriales pré citées. En conséquence, il n'y a pas d'impact pour les Franconvillois, nous avons le même produit. Nous ajusterons le budget lors du vote du Budget Supplémentaire (BS).

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, avec l'abstention du Groupe Franconville**

Citoyenne, LE CONSEIL MUNICIPAL, FIXE les taux d'imposition pour l'année 2011, comme énoncé ci-dessus ET DÉCIDE de porter ces taux dans la colonne « taux votés » de l'état 1259 destiné à la Direction Générale des Finances Publiques.

### QUESTION N° 3

**OBJET : SUBVENTION COMMUNALE DE FONCTIONNEMENT EN FAVEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE « CLUB BOULISTE DE FRANCONVILLE » – ANNÉE 2011.** (R. CHANUDET)

Le club de la Boule Lyonnaise demande à la ville une subvention pour l'année 2011, au même titre que les autres associations sportives, soit une somme de 500 €. Je vous rappelle que ce club évolue en 3<sup>ème</sup> division nationale.

**APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer une subvention communale de fonctionnement de 500 € au titre de l'année 2011 à l'association au Club Bouliste de Franconville.**

### QUESTION N°4

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUPRES DU CONSEIL GÉNÉRAL DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DU RÉSEAU ESCALES POUR L'ACCUEIL DE LA PIÈCE CHORÉGRAPHIQUE « DÉBA TAILLES » - ANNÉE 2011.** (E. HINAUX)

Au titre de l'année 2011, une demande de subvention est formulée auprès du Conseil Général dans le cadre du réseau « Escapes » en Val-d'Oise, pour le soutien de la danse contemporaine dans le département.

La commune de Franconville peut solliciter une subvention au taux le plus élevé car en mars 2011, l'Espace Saint-Exupéry a accueilli la pièce chorégraphique « *DéBa Tailles* », de Denis Plassard. En amont de cette pièce, un danseur hip-hop de ce spectacle a animé un atelier à destination de la classe de hip-hop avancée de l'Ecole Municipale de Danse et d'Art Dramatique, portant sur les défis du spectacle.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE l'attribution d'une participation financière auprès du Conseil général du Val-d'Oise (ADIAM 95).**

### QUESTION N°5

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LE COLLÈGE JEAN-FRANÇOIS CLERVOY POUR LE PROJET « ORCHESTRE À L'ÉCOLE » ANNÉE 2010-2011.** (E. HINAUX)

Je vous rappelle que le projet « Orchestre à l'école » - ou orchestre au collège en l'occurrence – permet à des enfants d'avoir accès à l'apprentissage d'un instrument de musique, activité qu'ils n'ont pas toujours l'occasion de pratiquer en dehors du temps scolaire.

Cette opération fait l'objet d'une convention entre la ville et le collège. Jusqu'à présent, le conseil général versait la participation à la commune afin qu'elle la reverse au Collège. Or, désormais, le conseil général verse cette subvention directement au Collège. Il convient donc de voter un avenant intégrant cette modification.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, le CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer pour la commune de Franconville l'avenant à la convention relative au dispositif « Orchestre à l'école » pour l'année 2010-2011, avec le collège Jean-François Clervoy sis 8 avenue des Marais à Franconville (95130),**

### QUESTION N°6

**OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUE D'EAUBONNE ET DE L'HÔPITAL DE JOUR D'ERMONT. (F. VIEILLARD-BRUMENT)**

Le Syndicat Intercommunal du Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP) d'Eaubonne et de l'Hôpital de Jour pour adolescents d'Ermont sollicite la commune en vue d'obtenir une participation volontaire permettant d'assurer la continuité des actions et activités en faveur des adolescents en difficulté psychologique avec suivi constant (sur plusieurs mois, voire plusieurs années).

En 2009, 1 033 enfants ont été accueillis par l'Hôpital de jour et pour l'année 2010/2011, 46 enfants de Franconville sont concernés par ces soins.

Le montant de cette participation est identique à celle de l'an passé, soit 30.74 €, ce qui représente une somme globale de 1 414.04 €, que je vous demande de bien vouloir voter ce soir.

**APRES en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, ACCEPTE le versement volontaire d'une somme de 30,74 € par enfant Franconvillois accueilli au CMPP d'Eaubonne ou à l'Hôpital de jour d'Ermont, soit une somme globale de 1 414,04 €.**

**QUESTION N°7**

**OBJET : EXTENSION DE LA MATERNELLE FERDINAND BUISSON - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉSERVE PARLEMENTAIRE (C. SOUÏED)**

La commune va procéder à des travaux d'extension de la maternelle Ferdinand Buisson, pour un coût de 485 553,00 € HT, soit 580 721,39 € TTC, comprenant :

- 3 classes supplémentaires,
- des sanitaires conformes aux normes PMR,
- une salle pour les ATSEM,
- un hall d'accueil reliant l'existant à cette construction semi-industrialisée,
- une rampe handicapée permettant l'accessibilité de ces bâtiments aux personnes à mobilité réduite.

Au titre de la Réserve Parlementaire, une subvention de 40 000 € est susceptible d'être accordée pour cette opération. Il convient donc d'en faire la demande.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL, SOLLICITE, au titre de la Réserve Parlementaire, une subvention au taux le plus élevé possible et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.**

**QUESTION N°8**

**OBJET : MODIFICATION DE LA REPRÉSENTATION DES ÉLUS DANS LES COLLÈGES DE LA VILLE. (M. LE MAIRE)**

En tant que Conseillère Générale, Mme Marie-Christine CAVECCHI siège désormais de plein droit au sein des Conseils d'Administration des collèges de la ville. Il convient donc de la remplacer en tant que représentante municipale pour les conseils d'administration des Collèges franconvillois. Mme Florence VIEILLARD-BRUMENT s'étant portée candidate au poste de titulaire, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir valider ce choix, afin qu'elle siège aux conseils d'administration des collèges de la ville.

**APRÈS en avoir délibéré, à l'unanimité, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE de procéder à une nouvelle désignation des membres des différentes commissions et divers organismes, afin de remplacer Mme Marie-Christine CAVECCHI par Mme VIEILLARD-BRUMENT et ADOPTE les modifications apportées aux tableaux des représentants des Elus municipaux au sein des Conseils d'Administration des différents collèges de Franconville.**

**QUESTION N°9**

**OBJET : DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22  
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES du 16/02/2011 au  
21/03/2011.**

Le Conseil municipal prend acte que les décisions prises par Monsieur le Maire en application des articles L. 2122-22 ont été portées à la connaissance des membres :

- **11-057** : Contrat de cession : atelier rencontre avec Reine-Marguerite Bayle le 30/03/2011 de 390€ à la Médiathèque.
- **11-058** : Convention pour une formation intitulée «L'élue, l'enfant et le livre» de 500€.
- **11-059** : Convention relative aux prestations rémunérées dans le cadre des devoirs soit 34€ de l'heure sur 6h par semaine et pour 36 semaines.
- **11-060** : Convention relative aux prestations rémunérées « d'Ecrivain Public » soit 34€ de l'heure sur 8h par semaine et pour 47 semaines.
- **11-061** : Contrat de cession : spectacle « Mon brillantissime divorce » à l'Espace St-Exupéry le 28/04/2011 de 18.659,57 €.
- **11-062** : Contrat de cession : spectacle « Art Mengo Trio » à l'Espace St-Exupéry le 04/03/2011 de 6664,88 €.
- **11-063** : Marché 10ACH121 – Fourniture de pièces détachées, pneumatiques, ingrédients en 3 lots du 15/01/2011 au 14/01/2012.
- **11-064** : Convention pour des formations d'intégration (16 agents) pour 5 jours de 668,80 €.
- **11-065** : Marché 10SCH118 – Prestation de services pour la lutte contre les animaux nuisibles : rats, souris, fourmis, blattes, etc...
- **11-066** : Contrat de cession : concert de « Zed Van Traumat » à l'Espace St-Exupéry le 1<sup>er</sup>/04/2011 de 1318,75 €.
- **11-067** : Marché 10ENF126 : Mini séjours juillet et août 2011 pour les 6/12 ans.
- **11-068** : Contrat de maintenance du progiciel Clinidoc pour le Centre de Santé.
- **11-069** : Convention pour la récupération des déchets bureautiques (cartouches d'encre).
- **11-070** : Contrat pour une prestation d'animations et d'ateliers avec la Cie « Les Michaud » pour 5 représentations au Centre de loisirs de la Source de 565 €.
- **11-071** : Contrat de cession : spectacle «Bric à Brac (Le bal des tout-petits)» dans les structures petite enfance et à la Médiathèque pour 2426,50 €.
- **11-072** : Contrat de cession : ateliers graphiques à la Maison de l'Europe les 21-22/04/2011 à 935,48 €.
- **11-073** : Contrat de cession : 6 spectacles de contes dans diverses structures dans le cadre des actions autour de la lecture et de l'écriture à 3502,60 €.
- **11-074** : Contrat de cession : ateliers graphiques « Le dessin manga » à l'Espace Fontaine le 05/07/2011 à 385,60 €.
- **11-075** : Marché 11BAT007 : maintenance de 15 adoucisseurs d'eau dans divers bâtiments communaux et scolaires pour 3 ans à 1435,20 €.
- **11-076** : Marché 11BAT013 : remplacement des canalisations en plomb à l'école Ferdinand Buisson pour 56.084,69 €.
- **11-077** : Convention pour une formation intitulée « Encadrer une équipe de policiers municipaux » à 375 €.
- **11-078** : Contrat de cession : concert «Chango Spasiuk » à l'Espace St-Exupéry le 05/04/2011 à 2637,50 €.
- **11-079** : Marché 10INF106 : Acquisition d'un logiciel de gestion de cimetières.
- **11-080** : Sortie d'inventaire d'un véhicule appartenant à la commune.
- **11-082** : Convention pour une formation avec l'Adiam intitulée « L'apprentissage instrumental en situation collective au collège et à l'école » les 26/29/30/11/2010 de 240€.
- **11-083** : Contrat de prestation de service pour la sensibilisation dans les écoles autour du spectacle « Il faut sauver l'Amazonie » les 31/03 et 01/04/2011 à 545,50 €
- **11-084** : Installation du manège enfantin du 22/03 au 06/04/2011 pour 500 €.
- **11-085** : Contrat de maintenance Siècle, Suffrage, Image, Avenir pour un montant total de 6798€
- **11-086** : Contrat de cession : spectacle « Les femmes fatales » le 30/04/2011 pour 1266 €.
- **11-087** : Contrat de vente : spectacle « L'arbre fontaine de Jouvence » le 30/04/2011 à 550€.

- **11-088** : Vente d'un four à cylindres de marque Ugine au Laboratoire Christian Besnier à Enghien-les-bains pour 150 €.
- **11-089** : Contrat de vente d'une présentation théâtrale : « Trop forte Julie » le 07/04/2011 au Collège Bel-Air dans le cadre de la campagne « Franconville Ville Santé » pour 2000 €.
- **11-091** : Convention pour une formation avec le CNFPT intitulée « Prévenir les risques liés aux gestes et postures » pour 10 agents les 15 et 16/03/2011 de 1320 €.
- **11-092** : Contrat de location d'un ensemble modulaire Place de la gare pour 275 € par mois.
- **11-093** : Marché n°11JEU004 pour les séjours d'été 2011.
- **11-094** : Participation familiale pour les séjours d'été 2011.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **M. LE MAIRE**

Je souhaitais vous tenir au courant du dossier de l'intercommunalité. En effet, j'ai reçu des documents de M. Le Préfet concernant l'adhésion de notre commune à la Communauté d'Agglomération « Le Parisis ».

Je vous rappelle que cette Communauté regroupe actuellement les communes d'Herblay, Pierrelaye, Montigny-lès-Cormeilles, la Frette-sur-Seine, Beauchamp et Cormeilles-en-Parisis. Outre Franconville, d'autres communes sont pressenties pour intégrer la Communauté, comme Bessancourt ou Taverny et la Communauté d'Agglomération Val et Forêt. Nous reviendrons sur ce sujet tout à l'heure...

C'est le moment de créer une Agglomération de projet autour de la RD 14, depuis Franconville jusqu'à Herblay. Cela signifie un projet de développement économique, le concept actuel de la RD 14 étant à remanier.

Actuellement, la Communauté d'Agglomération du Parisis n'a que des projets de piscines ! Passons... Cette structure vient de passer de communauté de communes à Communauté d'agglomération, donc suffisamment récente pour que nous puissions construire de vrais projets.

Le second objectif à cette adhésion au « Parisis » devrait être la continuité de la ligne 8 du Tramway : actuellement, celui-ci s'arrête à Epinay, ce qui ne se justifie pas, le Val-d'Oise n'étant pas suffisamment desservi en matière de transport en commun. Vous avez certainement remarqué que nous allions fortement cotiser au projet du Grand Paris ! La taxe sur les bureaux est étendue au Val-d'Oise, les taux ont quasiment doublés ! Et pire encore, dans les communes percevant la DSU – jusqu'alors exonérées de cette taxe – les entreprises s'y implantant ne seront plus exonérées de cette charge. C'est en tout cas ce que la Loi de Finances rectificative nous indique.

En conséquence, il ne pourra plus nous être répondu que le Val-d'Oise n'a rien à demander. Nous allons d'ailleurs demandé un contrat de développement territorial pour le prolongement de ce fameux T8, depuis Epinay, le long de la RD14. Vous le savez, il reste un souci sur Sannois avec le franchissement de voies ferrées, mais je pense qu'il existe des solutions à ceci.

Ce tramway permettra de restructurer la zone commerciale de la RD14, notamment les 80 hectares de la zone d'Herblay, et de relier les deux universités (Cergy et Villetaneuse).

Je défendrai l'idée que l'on a besoin de grands équipements qui structurent et fédèrent les populations, comme un grand espace culturel ou un grand équipement sportif. Il est indispensable dans notre région afin que l'on nous identifie parfaitement. Nos manifestations culturelles ont beaucoup de succès, mais il nous manque les structures adéquates.

Donc, cette intercommunalité nous est imposée par la loi, donc nous y viendrons.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, en tant que député, j'ai voté la Loi Chevènement, parce qu'elle était basée sur le volontariat des communes, avec une compensation financière à la clé lorsque les communes se regroupaient.

Le Préfet a désormais le dernier mot. A la fin de l'année, tout le département doit être en intercommunalité. Je pense également que la spécificité de l'Ile-de-France n'est pas suffisamment prise en compte. Autant la mesure de l'intercommunalité se justifie pour de petites communes à rattacher à une plus grande dans le reste du territoire, autant dans notre Région, cela ne rime à rien. Voilà, je vous ai exposé quels sont les premiers points de négociation avec le « Parisis ».

En matière de représentativité de la Commune, je préconise la représentation en fonction du nombre d'habitants. Les statuts de la Communauté d'Agglomération seront de nouveau votés lors de

l'adhésion des nouvelles communes.

Il faudra par ailleurs régler le problème des syndicats (ordures ménagères, eau, assainissement...), les communes-membres n'étant pas toutes adhérentes des mêmes organismes.

### **M. SÉBAOUN (Groupe Franconville Citoyenne)**

Mon interrogation porte sur la problématique de l'intégration de Sannois dans cette Communauté d'Agglomération, et surtout celle de Val-et-Forêt.

J'ai également quelques questions :

- Le Préfet décidera en effet, mais je ne pense pas qu'il prendra sa décision contre l'avis des communes et des communautés d'agglomération ; on peut donc envisager une négociation jusque juin environ ;
- Le mode de représentation, à la fois des communes en fonction de leur importance, et des minorités ;
- Enfin les syndicats, vous en parlez, il existe pour les ordures ménagères celui auquel nous avons adhéré – Emeraude – et l'ancien – Tri Action – que nous avons quitté il y a quelques années...

### **M. LE MAIRE**

En ce qui concerne les syndicats, nous étions en effet membres du syndicat Tri Action. Sachez que les Pouvoirs Publics ont bien l'intention de supprimer les syndicats intermédiaires.

Le système du syndicat consiste à regrouper les communes, à voter un budget (c'est une taxe) et à trouver le prestataire pour réaliser la mission. J'estime qu'à partir du moment où la Communauté d'Agglomération perçoit la taxe, il n'est pas compliqué pour elle de faire un appel d'offres pour le choix de l'Industriel... Je vous ai déjà confié mon point de vue sur le système des syndicats.

Ce sera plus compliqué avec l'assainissement. Nous sommes rattachés au SIARE, qui correspond à une unité géographique.

Ainsi, avec la Communauté d'Agglomération du Parisis, nous aurons trois syndicats ! Beauchamp est rattaché du côté de Pierrelaye, et les communes pressenties pour l'adhésion comme la Frette et Montigny sont rattachées à un autre syndicat. Au final, nous sommes tous dépendants du centre d'épuration d'Achères.

Ensuite, il y a la question de l'eau et du SEDIF. De ce côté-là, nous ne maîtrisons pas grand-chose. Certaines communes ont repris cette compétence, mais j'estime que cela coûte très cher. Mais l'eau pourrait être un enjeu de l'intercommunalité.

En résumé, il faudra du temps pour mettre en place une intercommunalité cohérente et apprendre à vivre ensemble.

La réforme des intercommunalités a modifié le mode de représentation des communes au sein des communautés d'agglomération et instaure une proportionnalité. Cependant, la loi n'est pas bien précise et laisse une forme d'appréciation.

Il y aura discussion, mais nous saurons nous montrer conciliants avec les « petites » communes, je pense notamment à La Frette et Pierrelaye.

De toute façon, les statuts devront être adoptés de nouveau lors de notre adhésion. Il nous faudra donc intégrer cette dose de proportionnalité. Les Services préfectoraux ont la même lecture du texte de loi que nous. De même que les maires des communes du « Parisis ».

Voilà les éléments du dossier de l'intercommunalité, que je peux vous communiquer à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le 5 mai 2011

**Le Maire,  
Parlementaire honoraire  
Francis DELATTRE**